

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1368

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le scandale de la peine de mort

Les États-Unis se plaisent à donner des leçons de morale au monde entier; ils exécutent pourtant des innocents.

SAUF ÉVÉNEMENT IMPRÉVU, lorsque le Texan Joseph Faulder sera piqué le 10 décembre prochain, il sera le 500^e condamné à mort à être exécuté depuis la réinstauration de la peine capitale aux États-Unis, en 1976.

Mais le condamné à mort qui reçoit l'injection, le courant, la corde ou la balle a-t-il oui ou non commis le ou les crimes pour lesquels il est éliminé?

Ce qu'un séminaire récent de la Northwestern University Law School de Chicago démontre, c'est que, sur les cinq cents condamnés et exécutés, septante-cinq se sont révélés innocents des crimes pour lesquels ils ont payé de leur vie. Septante-cinq sur cinq cents: 15% des exécutés, presque un sur sept, étaient des innocents, exécutés par le leader mondial de la morale.

Pourquoi ces exécutions d'innocents? Sans excuser l'horreur, on peut évoquer quatre raisons. La pression po-

pulaire d'abord: le shérif étant un élu soumis à réélection, il doit trouver rapidement des coupables pour des crimes souvent terribles qui choquent la communauté. La couleur de la peau d'autre part: lorsqu'il y a plusieurs suspects, c'est souvent le noir qui est inculpé, quitte à cacher – le cas est véridique – les cheveux blonds incriminants. La pauvreté, ensuite: les avocats commis d'office ne gagneront, dans toute la procédure, pas plus de deux mille dollars – pas de quoi motiver des recherches de nouvelles preuves, opérations coûteuses et difficiles. Enfin, une clause de conscience permet aux personnes opposées à la peine de mort de s'excuser devant les jurys, ce qui crée indirectement une augmentation des peines capitales.

Un condamné à mort sur sept était innocent; malgré cela, les sondages montrent régulièrement que plus des

trois-quarts des Américains sont favorables à la peine de mort. Dans les campagnes électorales, le soutien à la peine capitale est constamment réaffirmé, qu'il provienne d'un libéral comme le nouveau gouverneur démocrate de Californie ou en 1992 du candidat Clinton qui, encore gouverneur de l'Arkansas, s'éclipsa lamentablement quelques jours pour ne pas avoir à gracier un condamné dont l'exécution coïncida avec la campagne.

Quelques espoirs néanmoins. La Virginie détient le record national de condamnations à mort par habitant. Le *Virginian Pilot* vient d'affirmer son opposition à la peine capitale; il est le premier grand quotidien du Sud à le faire. Un revirement qui suit l'exécution d'une série de meurtriers qui étaient en fait des malades mentaux, mal pris en charge médicalement et qui avaient commis leurs forfaits à l'adolescence. Et l'American Bar Association demande le moratoire sur la peine de mort. Septante-cinq innocents tués par la Justice. Verrons-nous un jour les États-Unis d'Amérique rejoindre le rang des nations civilisées? *ge*

The Economist, 28 novembre 1998.

NOTE DE LECTURE

Un lourd passé

EN 1982, UN livre intitulé *Du passé faisons table rase* avait fait grand bruit. Raconter, sous forme de fiction, la carrière du secrétaire général du Parti communiste avait de quoi secouer le landernau politique et littéraire français. De plus l'auteur était caché sous un pseudonyme; et le héros, René Castel, comme les personnages secondaires, tel Robert Dia, avaient l'air trop vrai pour que l'œuvre ne soit que la pochade satirique d'un anticommuniste. Largement chroniqué ailleurs, le livre n'avait pas eu les honneurs de la presse communiste. Et l'on tenta même d'en cacher l'existence le plus longtemps possible au principal intéressé.

Salué comme un roman qui «mettait du sel sur les brûlures de l'histoire», selon la formule de Jean-Paul Louis dans la revue *Esprit*, *Du passé faisons table rase* révèle, au travers d'une fiction, un scandale: comment le «parti des fusillés», le parti de la Résistance, le Parti communiste français, put porter à sa tête un homme qui fut volontaire pour aller travailler en Allemagne,

à l'usine d'aviation Messerschmitt, avant même l'existence du STO – le service qui requérait, de force, les Français pour l'Allemagne nazie. Si, jusqu'à ce stade, la fiction corrobore la réalité – des témoignages confirment la présence de Marchais dans les usines Messerschmitt comme travailleur volontaire –, le roman s'émancipe ensuite de l'Histoire. Il met en scène une trame policière qui débute par les meurtres de quatre individus sans lien apparent les uns avec les autres. Entrent alors en scène les grands pontes de la direction du Parti communiste, un agent secret soviétique particulièrement menaçant et les services secrets représentés par des nostalgiques, encore efficaces, de l'Algérie française. Les uns nettoient le passé, les autres échouent à démêler les fils de l'histoire honteuse. Aujourd'hui le livre est ré-édité chez Actes Sud; les murs sont tombés, les vieux combats enterrés, et le Parti communiste est soluble dans la gauche plurielle. *gs*

Thierry Jonquet, *Du passé faisons table rase*, Actes Sud, 1998.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Ruth Dreifuss

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Philippe Nordmann (*pn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Forum: Jacques Longchamp

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9